



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Incourt*

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase II) :

PROGRAMME PAYSAGE



Traversée du village d'Incourt

Transincourtoise

Tumulus de Glimes

Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Incourt*

Traversée du village d'Incourt

Auteurs de projet - association momentanée :

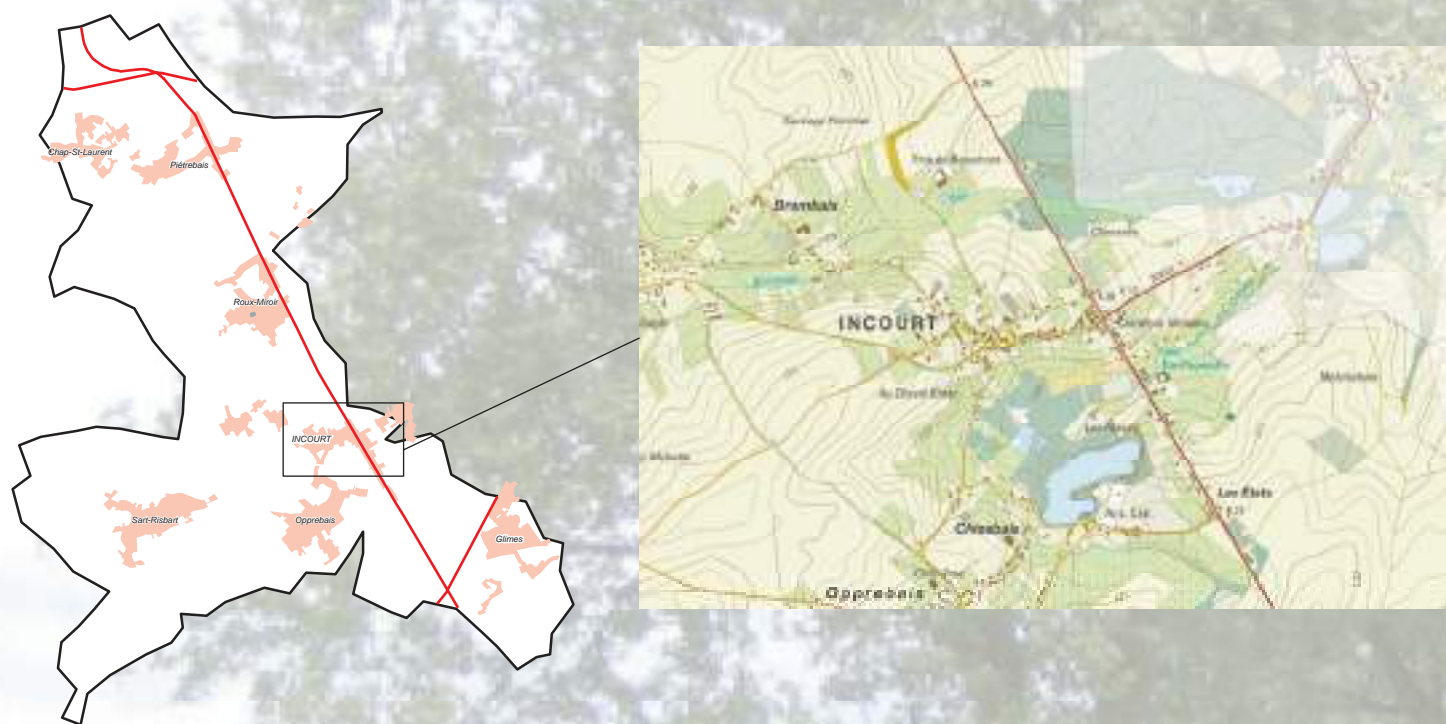


Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

La traversée du village d'Incourt par la nationale N91 se fait selon un axe nord-ouest/sud-est. Il existe à ce jour peu d'éléments suggérant à l'automobiliste l'arrivée dans une agglomération, engendrant ainsi des vitesses excessives. Les aménagements pour les "modes doux" (piétons, et cyclistes) sont également peu présents. L'enjeu majeur de cet espace se situe donc au niveau d'une meilleure gestion des flux des différents utilisateurs ainsi qu'au niveau de l'ambiance du lieu qui est actuellement fort "autoroutière".

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu :

En venant de Piétrebaix, la traversée du village d'Incourt par la nationale N91 est marquée par l'aspect rectiligne de celle-ci. Dans un premier temps, un paysage vert et dégagé s'offre à l'observateur. Cet effet d'ouverture est accentué par la forte dénivellation engendrée par la vallée du Broubaix dont le fond est marqué par un massif boisé et des alignements de peupliers (photo 1) ainsi que par une zone humide. L'arrivée dans le village d'Incourt s'effectue au travers d'un replat où les premières constructions s'étendent perpendiculairement à la route, vers l'ouest. En effet, la nationale traverse le village dans sa périphérie et non dans sa partie centrale (photos 2, 3, 4 et 5).

Passé le carrefour Altmann qui permet de rejoindre le cœur du village, la topographie se fait à nouveau sentir au travers de la vallée de l'Orbais. Les abords de voirie sont ensuite marqués par quelques constructions relativement anciennes tandis que l'on remonte vers le lieu dit "Les Etats" au travers d'une forte pente (photos 7 et 8). Cette pente est ponctuée de quelques constructions pavillonnaires faiblement intégrées à leur environnement. On y observe également une occupation chaotique des abords de voiries par des voitures (dont des épaves), n'ayant pas de places de parking clairement définies.

Le paysage naturel :

La localisation du village d'Incourt est conditionnée par le réseau hydrographique du Broubaix et de l'Orbais, s'écoulant à des altitudes variant entre 100 et 110 mètres tandis que le replat où se situe le village culmine à 130 mètres. Le couvert végétal au travers duquel progresse la voirie est caractérisé par une relative diversité puisque on y retrouve des prairies et des cultures aux abords du village et sur les versants tandis que les fonds de vallées sont plutôt marqués par la présence de boisements, notamment de peupliers. Les prairies ne sont cependant pas absentes.



Vue plongeante sur la vallée du Broubaix. Le village d'Incourt s'étend au sommet de la montée en arrière plan.



Un replat entre les vallées du Broubaix et de l'Orbais où vient se loger le village d'Incourt dont les premières habitations sont visibles sur la partie droite.



Arrivée sur le village.



Un îlot central marque le passage dans le village. Quelques constructions sont présentes en bords de voirie.



Passé le village, on redescend dans la vallée de l'Orbais, accompagné d'une piste cyclable/trottoir.



Le lieu dit "Les Etats", dominant le village d'Incourt.



Vue plongeante depuis "Les Etats".

ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)**Le paysage construit :**

Les éléments construits qui s'offrent à l'observateur depuis la voirie sont assez peu nombreux sans pour autant manquer d'un certain intérêt architectural puisqu'on dénombre quelques constructions liées aux activités agricoles passées (photo 9). Le caractère relativement ancien de l'espace se ressent au travers du fait que les trottoirs sont inexistant (l'organisation des villages avant l'arrivée de l'automobile ne prenait pas en compte l'aménagement des trottoirs, ceux-ci n'ont pas été aménagés par la suite). Une bande d'arrêt d'urgence fait actuellement office de trottoirs et de parking. Les alignements par rapport à la voirie sont assez proches de celle-ci. Lorsque ceux-ci sont plus éloignés, l'espace résiduel est occupé comme emplacement de parking (photos 9 et 10).

Afin de signaler à l'automobiliste l'arrivée dans une agglomération, celui-ci est contraint de réduire sa vitesse par la mise en place d'un système d'îlots prolongés par des marquages au sol et des potelets en plastique. Ces îlots étaient sans doute destinés au départ à accueillir de la pelouse, action qui n'a manifestement pas aboutie (photo 12 à 15). L'ensemble du dispositif est en bon état et semble avoir été mis en place récemment.

L'ascension vers " Les Etats " se distingue par la présence d'une piste cyclable/trottoir à ses côtés (photo 16). Enfin, ce tronçon concentre un Delhaize, une boucherie et une graineterie.

Le contexte socioéconomique

A l'image de la plupart des villages du canton, le village d'Incourt est caractérisé par des rubans de zones constructibles le long des voiries, y compris le long de la nationale. Plusieurs parcelles sont encore vierges à ce jour et donc susceptibles de se voir urbanisées. Le plan de secteur nous renseigne également sur la présence d'une vaste zone de parc qui s'étend à l'est de la nationale, espace également considéré comme zone d'intérêt paysager s'étendant jusque Dongelberg, mais malheureusement altérée par une longue haie de conifères et d'importants remblais en zone humide.



Le plan de secteur indique, à l'image de la majorité des villages du canton, une zonation de l'habitat le long des voiries. Une vaste zone de parc, également qualifiée de zone d'intérêt paysager, s'étend entre Dongelberg et la nationale.



Le bâti bordant la traversée constitue malgré tout des éléments de petit patrimoine.



Les trottoirs sont, par endroits, inexistant.



"Les Etats". Lorsque l'alignement le permet, l'espace entre le bâti et la voirie est occupé par des voitures, dont des épaves de voitures.



Le terre plein marquant la partie centrale de la traversée du village semble être construit au départ pour accueillir de la végétation.



Les extrémités des îlots sont prolongées par un marquage au sol et des potelets en plastique.



Entre certains îlots, le terre plein est matérialisé par des dalles.

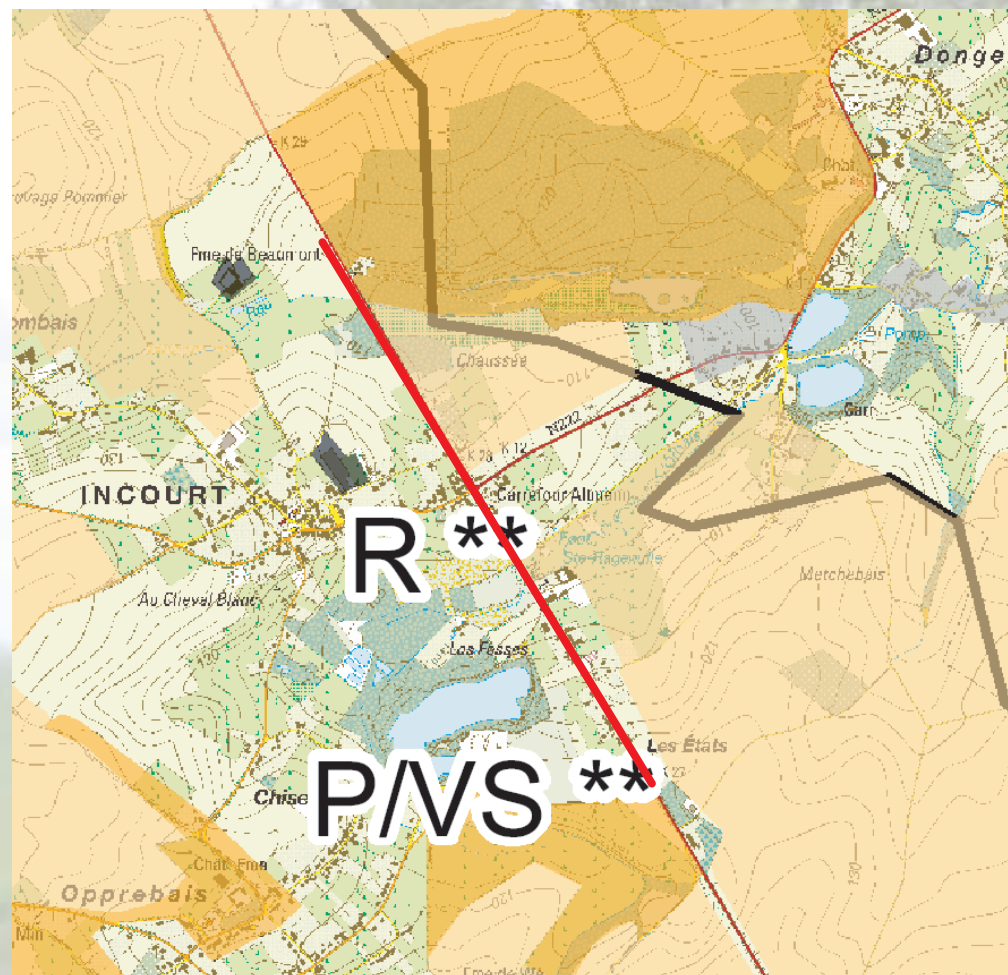


Une piste cyclable/trottoir est aménagée en direction des "Etats".

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers :

Si le village d'Incourt et ses environs sont qualifiés de paysage ordinaire, la zone à l'est de la nationale est qualifiée de remarquable ou très remarquable, à l'exception de la route menant au village de Dongelberg, qualifiée, elle, de paysage ordinaire. La nature des opérations à mener sont de l'ordre de la restructuration pour le village d'Incourt et de l'ordre de la préservation-valorisation/sensibilisation aux environs des " Etats ". Un point noir est constitué par un hangar en bordure du village.

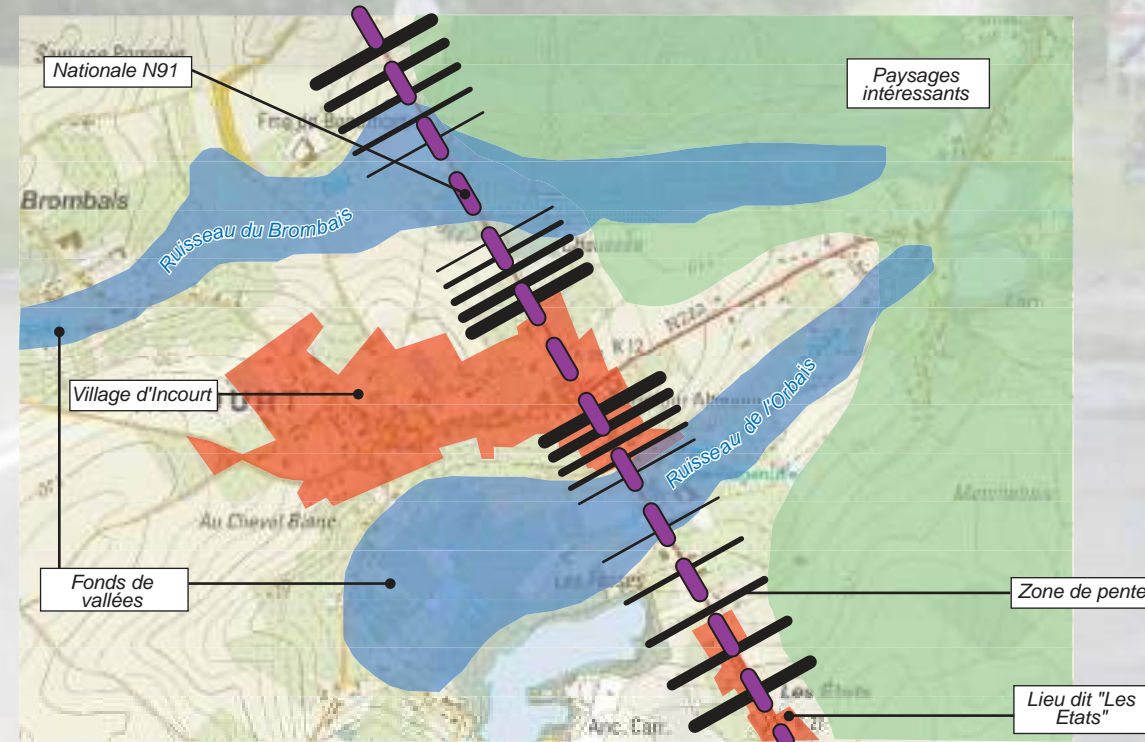


Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. On notera la présence de plusieurs paysages remarquables et très remarquables. Le village d'Incourt est quant à lui à restructurer. La traversée est marquée en rouge.

Analyse AFOM:

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de certains paysages à l'est de la nationale. • Le caractère marqué de la topographie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le caractère rectiligne de la voirie, engendrant des vitesses excessives. • L'absence d'éléments marquant le fait que l'on traverse une agglomération. • Le peu d'aménagements liés aux modes de déplacements doux (vélos et piétons).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La création d'une grande surface, susceptible de modifier, dans une certaine mesure, la dynamique économique locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation maladroite des abords de la nationale.

Synthèse



OBJECTIFS

Marquer le passage entre une zone de transit et une zone d'agglomération.

Redonner une place plus importante aux utilisateurs " doux " de l'espace.

PROPOSITIONS D'INTERVENTION

La mise en place de cheminements piétons aux entrées du village

Il est proposé que le village d'Incourt se dote, le long de la nationale dans les parties les plus proches de son centre (aux environs du carrefour Altmann), de cheminements piétons séparés de la voirie par un alignement de haies. La largeur nécessaire à la création de ce cheminement est consommée sur le bas-côté de la voirie afin de ne pas modifier la largeur de celle-ci.

Une végétalisation des îlots centraux

Vu la nature récente des îlots réducteurs de vitesse, il est proposé de travailler sur leur aspect sans modifier leur implantation ou leur gabarit. Dès lors, on recommandera une végétalisation de leur surface. L'objectif visé est de donner à cette partie de la traversée une atmosphère qui la distingue du reste de sa longueur et de donner ainsi à l'utilisateur la sensation de traverser une agglomération.

Une gestion adéquate des zones de parking et des trottoirs.

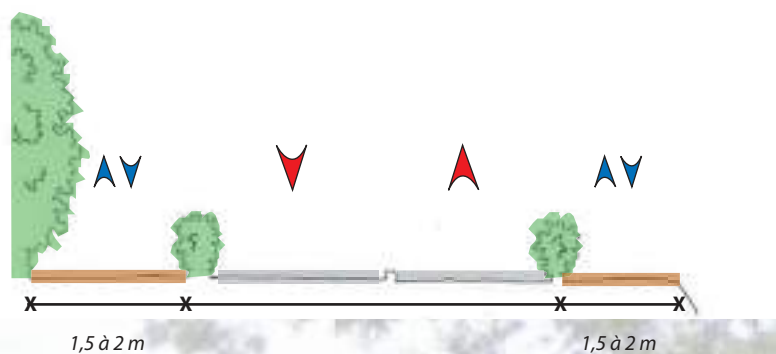
Un aménagement sécurisé et agréable fait cruellement défaut sur la plupart de la traversée du village. Il est donc suggéré de travailler partout où c'est nécessaire à une bonne différenciation entre les différents utilisateurs de l'espace public : les voitures et les piétons au travers d'un aménagement lisible des espaces de parking et des trottoirs.

Une urbanisation dense des parcelles encore disponibles.

Une manière de marquer le passage d'une zone hors agglomération à une zone d'agglomération, est de favoriser une densité des constructions à venir, un groupement de l'habitat et ce, en harmonie avec le bâti environnant. On évitera toute architecture banalisante.

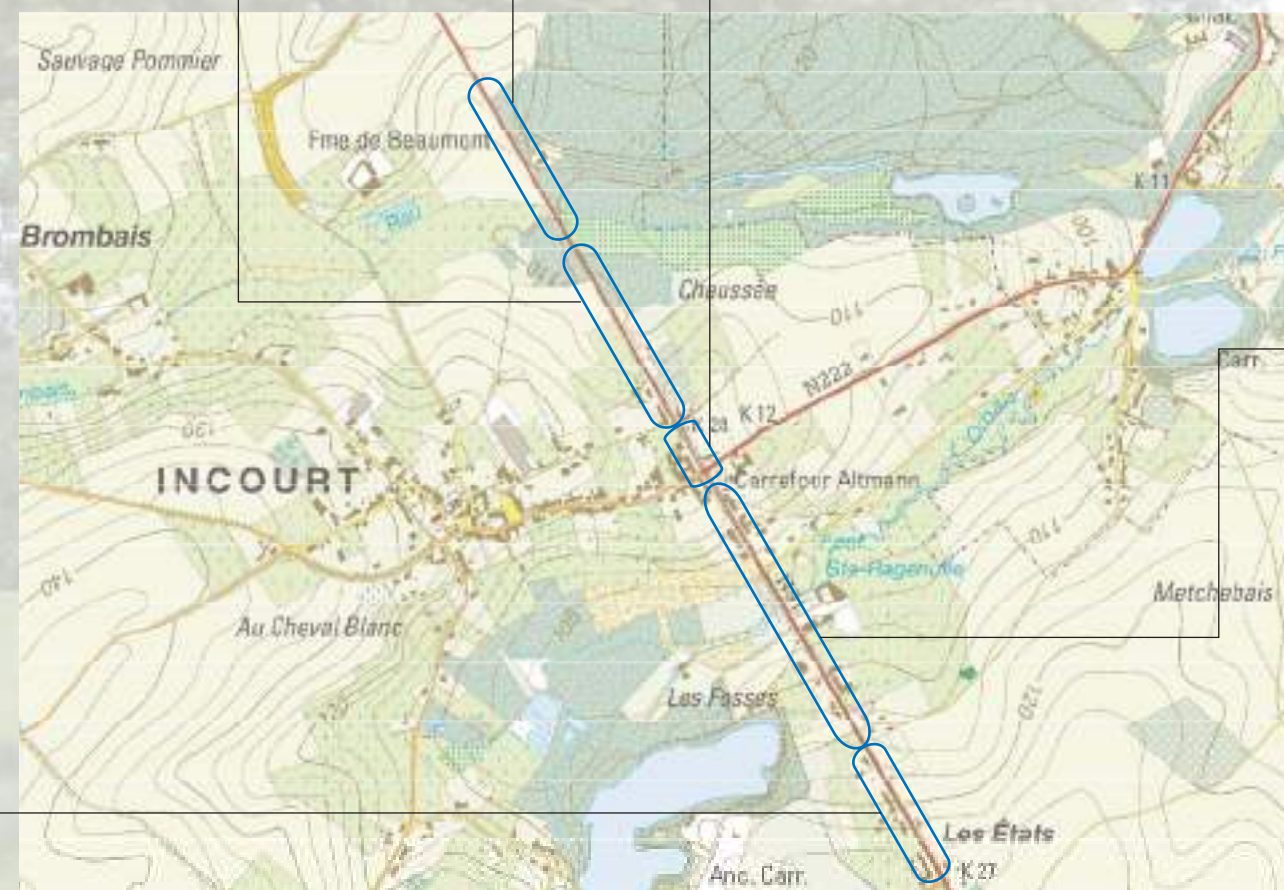
PROPOSITIONS D'INTERVENTION

1 - L'entrée de village depuis Piétrebais est accompagnée de deux cheminements latéraux dédiés aux cyclistes et aux piétons d'une largeur variant de 1,0 à 1,5 mètres selon la configuration des lieux.

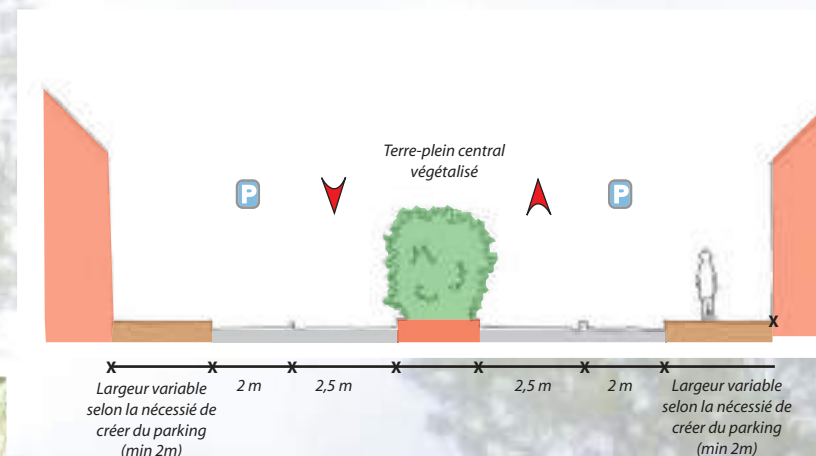


Situation actuelle (vues en direction du village d'Incourt depuis Piétrebais). L'espace résiduel entre la voirie et les parcelles adjacentes laisse la possibilité d'aménager un cheminement piétons et cyclistes.

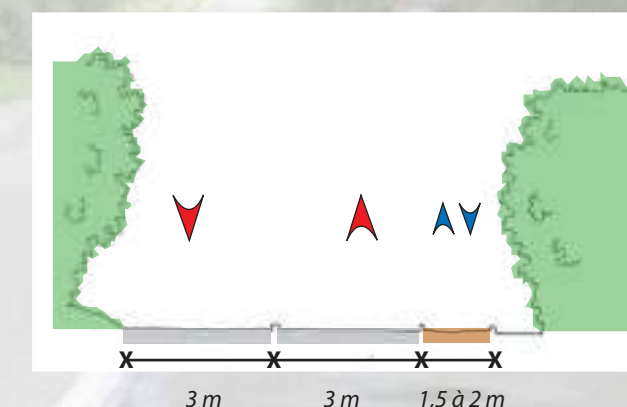
2 - La lisière du bois de Dongelberg mériterait d'être requalifiée par le remplacement de la haie de conifères par une haie vive endogène et/ou un alignement d'arbres le long de la chaussée créant un effet de lisière naturelle.



3 - La partie centrale de la traversée est agrémentée de plantations sur le terre-plein central. Des zones de parking et des trottoirs sont clairement aménagés. Dans le cas où la zone de parking n'est pas nécessaire, on élargira le trottoir.

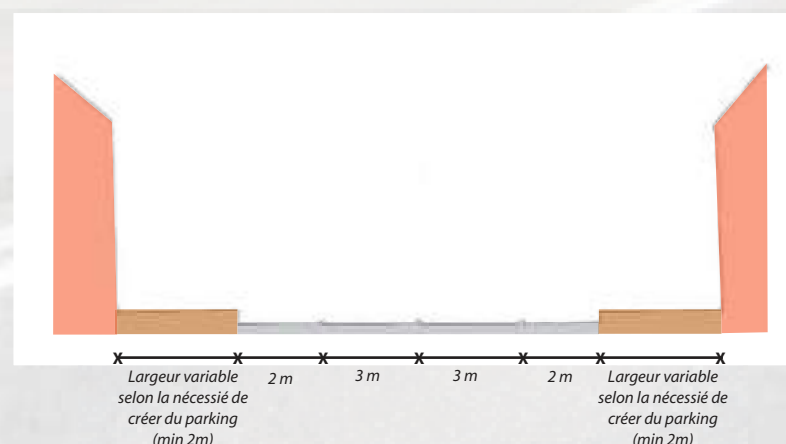


4 - La montée vers "Les Etats" possède une piste cyclable dont il est proposé d'accompagner les abords d'un rideau végétal. Une ouverture doit cependant être laissée au niveau de l'accès à la carrière et à la nouvelle surface commerciale.



Pour l'urbanisation des parcelles encore vierges, on veillera à favoriser, sans l'imposer, un groupement de l'habitat en harmonie avec le bâti environnant.

5 - Au lieu dit "Les Etats", il est proposé de requalifier l'espace public en définissant clairement les zones de trottoirs dont la largeur est fonction des besoins en parking.





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Incourt*

Transincourtoise

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

OBJET DE L'ETUDE

La Transincourtoise, sentier destiné à devenir un parcours de mobilité douce et traversant la commune du nord au sud, relie les villages de Glimes et Piétrebais. Elle traverse des paysages de valeur en empruntant des petites voiries de villages ou des chemins agricoles. Il est posé ici d'effectuer un parcours photographique retraçant l'entièreté de la promenade afin d'illustrer les différents paysages rencontrés. Viennent ensuite les propositions d'intervention qui visent à améliorer les quelques points faibles rencontrés.

PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Le départ de la Transincourtoise au niveau de l'église de Glimes et de son tilleul.



La traversée de Glimes par une voiries rurale.



Vue sur le Tumulus de Glimes à la sortie du village



Traversée de la nationale N29, lieu potentiel d'intervention.



Chemin sinueux, localement creux et recouvert de vieux pavés. Des plantations sont déjà envisageables sur les talus.



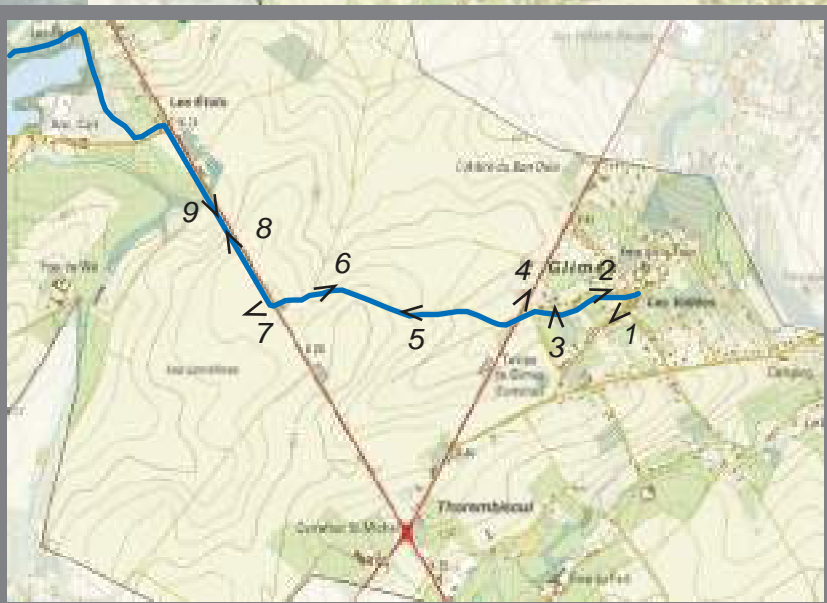
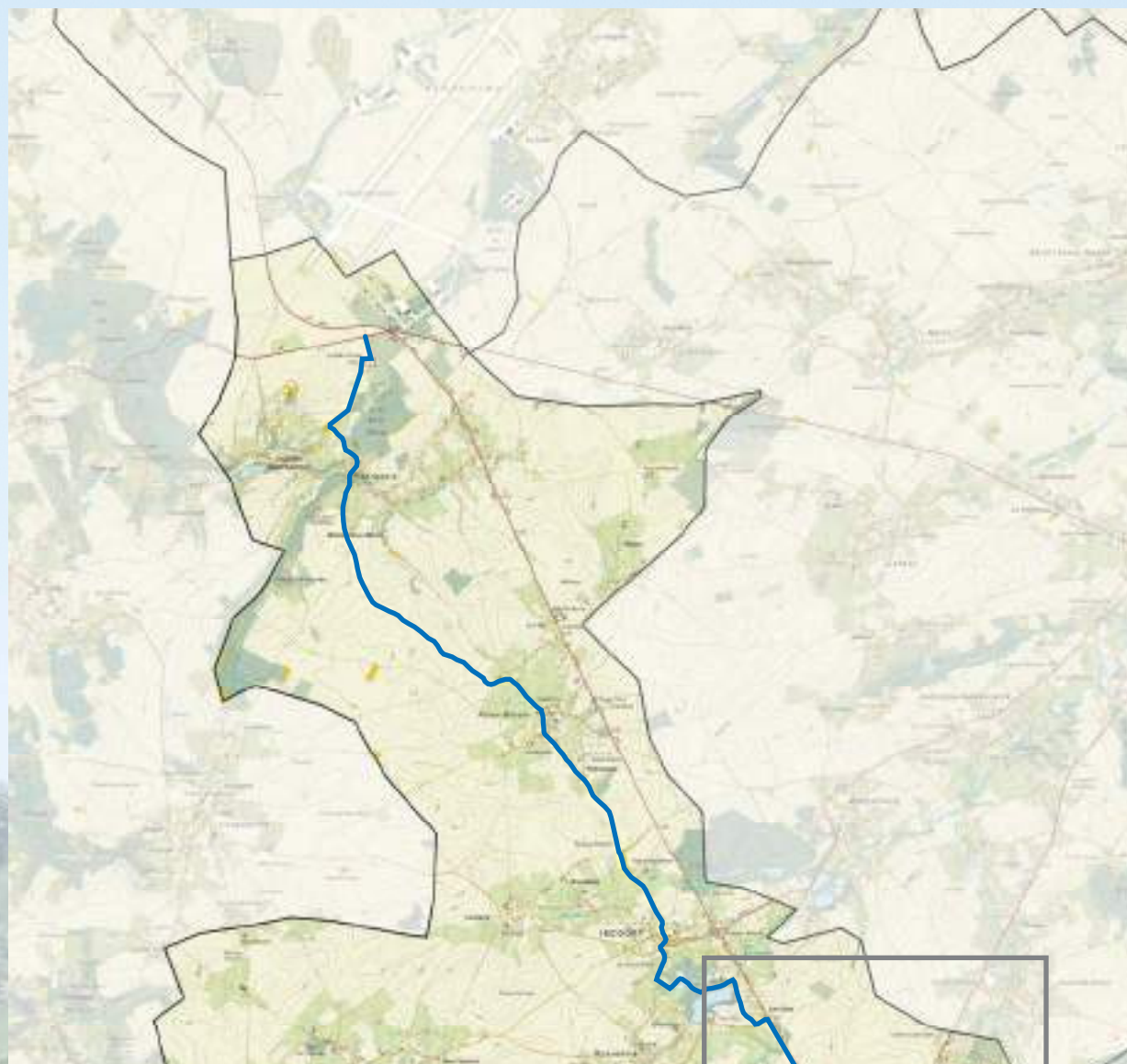
En direction de la nationale N91. Un bâtiment de stockage donne un impact négatif qui serait atténué par un accompagnement végétal.



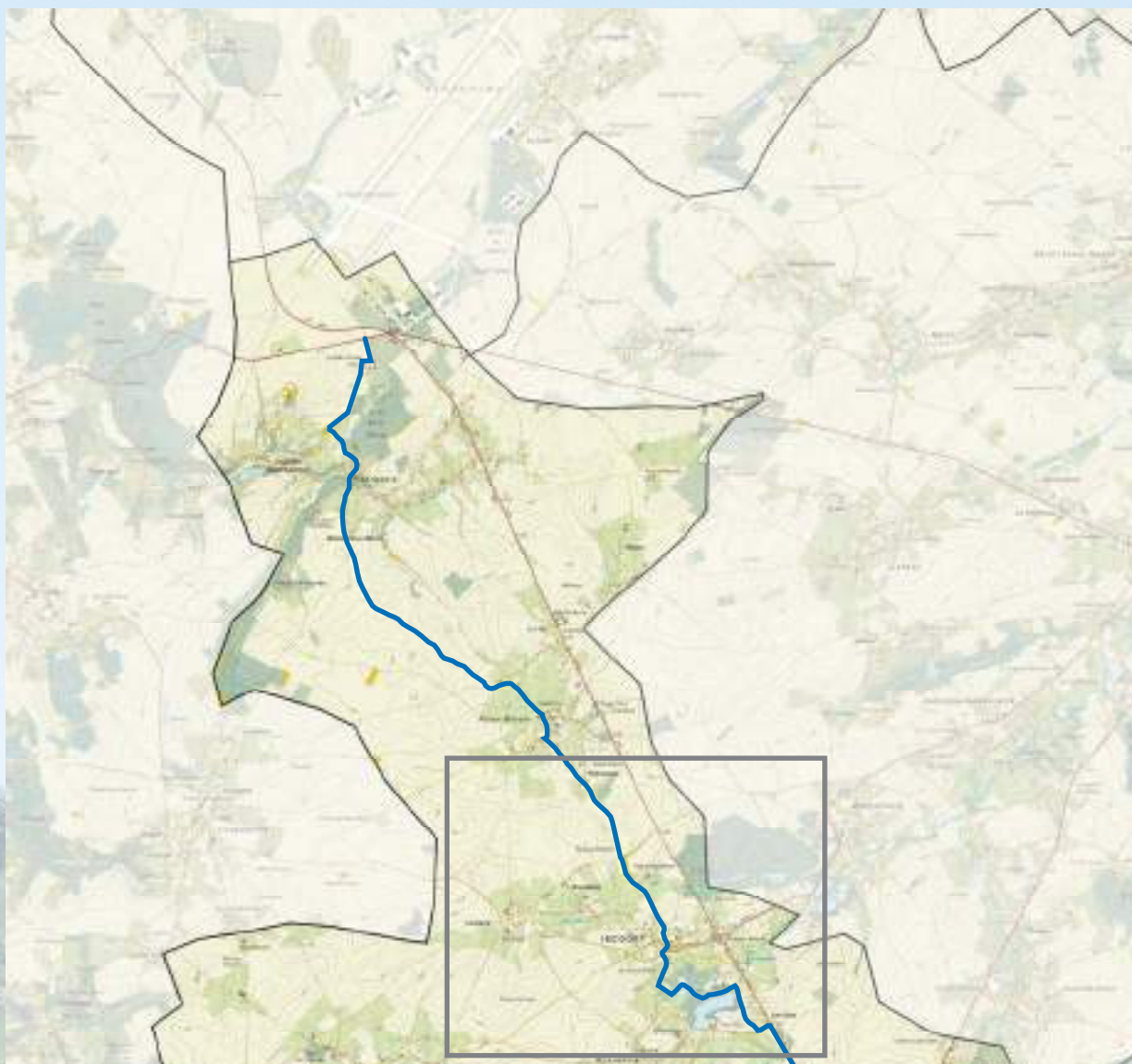
Débouché de la Transincourtoise sur la nationale N91.



Le tronçon de la nationale N91 parcouru par la promenade, en direction du sud (photo 8) et en direction du nord (photo 9).



PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE (suite)



10 En direction d'Opprebais. Au premier plan, la nationale N91.



11 Accès par le parking du F.C Incourt.



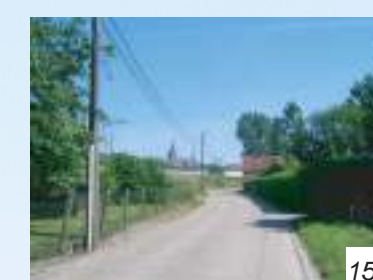
12 Une décharge qu'il convient de restructurer.



13 Vue remarquable sur le plan d'eau.



14 La promenade continue sur le sentier du Moulin.



15 A proximité d'Incourt, on aperçoit déjà l'église.



16 La place communale d'Incourt. Un potentiel faiblement mis en valeur.



17 La sortie du village, en direction de Brombais.



18 Un paysage champêtre de grande valeur.



19 "Savage Pommier", en direction d'Incourt.



20 Un paysage ouvert sur la droite et quelques percées en direction de la nationale.



21 L'entrée de Roux-Miroir, malheureusement marquée par un hangar dont la couleur blanche se fond peu dans le paysage.



21bis Le Bois de Patruange structure le paysage de plateau par sa masse. Il n'est cependant pas reconnu en zone forestière au plan de secteur (!).

PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE



Arrivée dans Roux-Miroir.



La traversée du village, notamment par une petite ruelle.



La sortie du village.



Ancienne ferme restaurée.



Un chemin creux, à proximité des nouvelles constructions. Notons que la parcelle au centre de la photo est un terrain constructible qui vient d'être vendu.



Vue dégagée en direction de Roux-Miroir.



Même endroit que la photo précédente, en direction de Piétrebais.



Un chemin creux et un arbre isolé, tous deux à préserver.



Un paysage riche et diversifié et un chemin souligné par de la végétation marquant approximativement la limite entre la "Petite Hesbaye" et les "Prévallonnements brabançons".



A proximité de Basse-Roux-Miroir, des plantations non indigènes au canton (bouleaux).

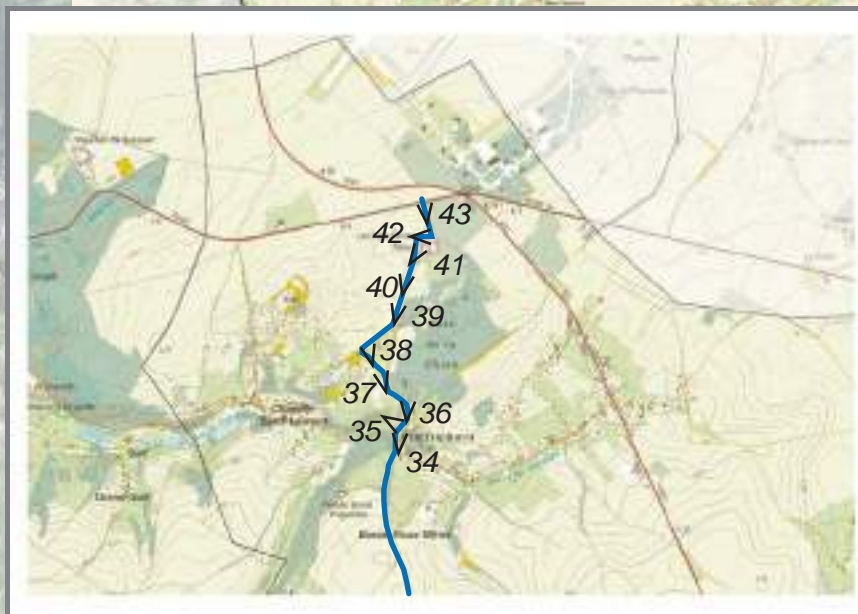
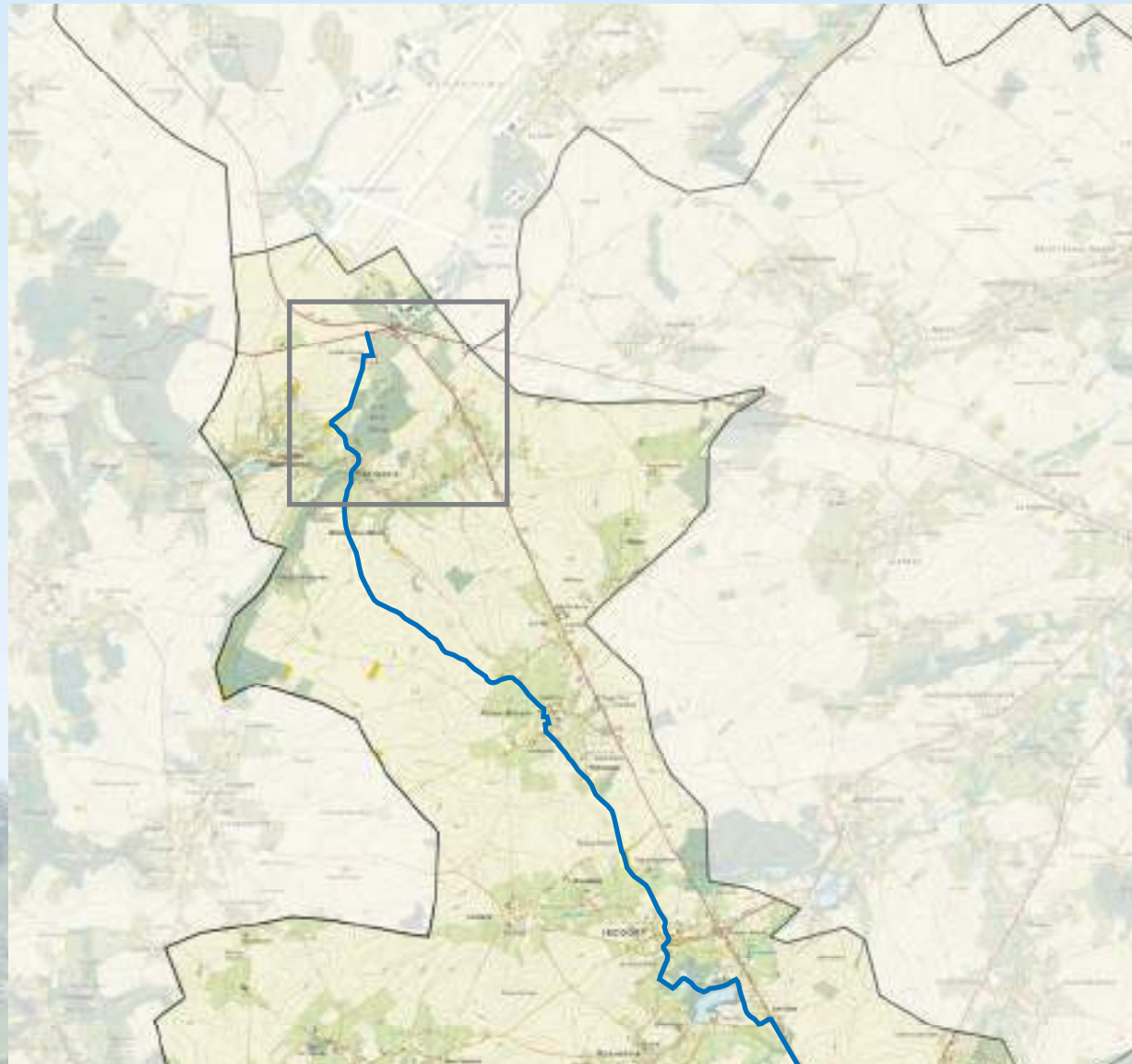


Un chemin creux juste avant d'arriver à Piétrebais.



Arrivée du chemin sur la route.

PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE (fin)



Rue Ecole des filles. Aménagement récent de l'espace public en zone "30". Présence d'aire de repos (rocher). Ambiance villageoise encaissée en fond de vallée.



Rue Ecole des filles. Passage devant l'école. Voirie étroite (difficultés de croisement). Ambiance encaissée en début de versant.



Ecole des filles. Ambiance forestière sur versant pentu. Court tronçon non bâti.



Premier replat. Connexion visuelle avec l'espace agricole.



Vers le croisement entre la rue Ecole des filles et la rue de la Chise. Ambiance de plateau. Terrain très faiblement incliné. Ouverture visuelle vers l'espace agricole. Présence d'un ancien verger "hautes tiges".



Rue de la Chise. Vue vers la ferme. Point focal important. Monument majeur pour ce tronçon de la transincourtoise. Ambiance de lisière forestière (ombrage agréable en été) en bordure de plateau agricole ouvert. Beau point de vue vers l'ouest et le nord-ouest.



Ce hangar agricole pourrait être bordé d'une haie vive pour améliorer son inscription paysagère.



Ambiance agricole. La rue de la Chise traverse un espace bordé à gauche par les étables et à droite par la ferme.

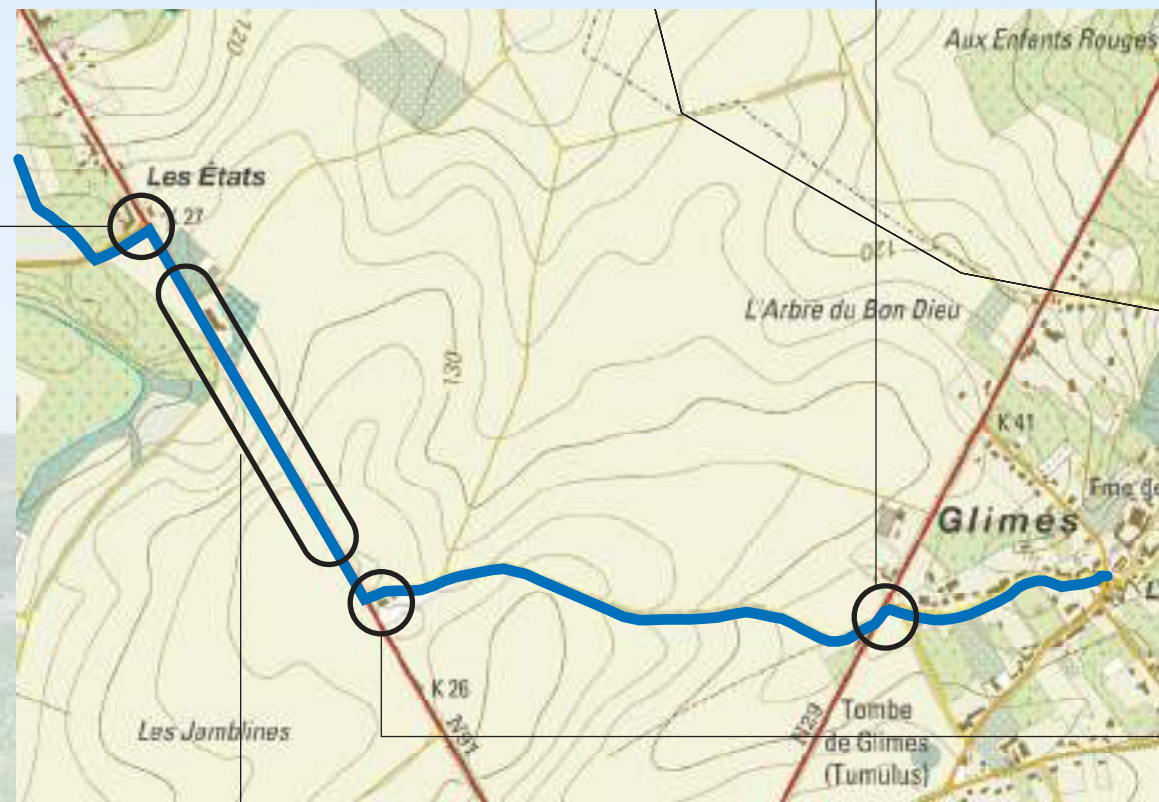


Belle ambiance de verger. La rue de la Chise traverse un espace planté d'essences fruitières.

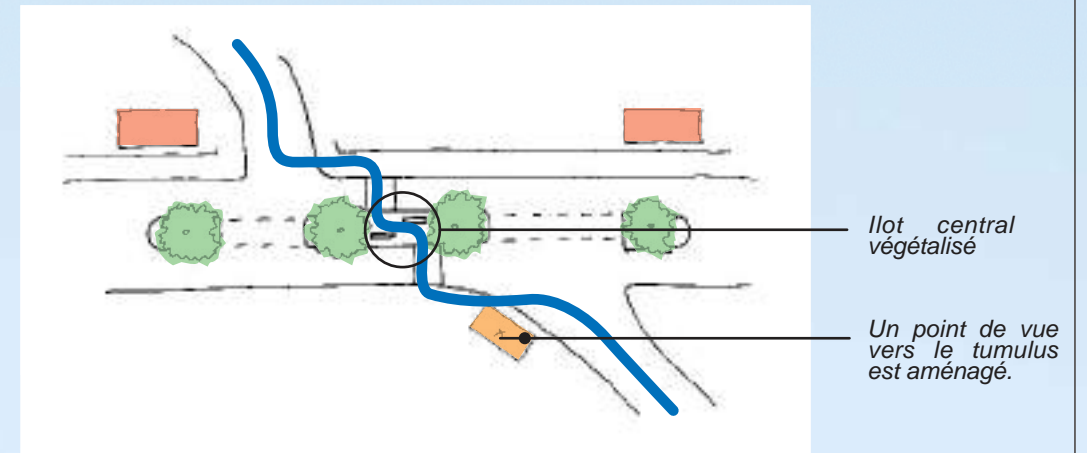


La rue encaissée entraîne des croisements difficiles et paradoxalement ne permet guère au promeneur de "jouir" du verger.

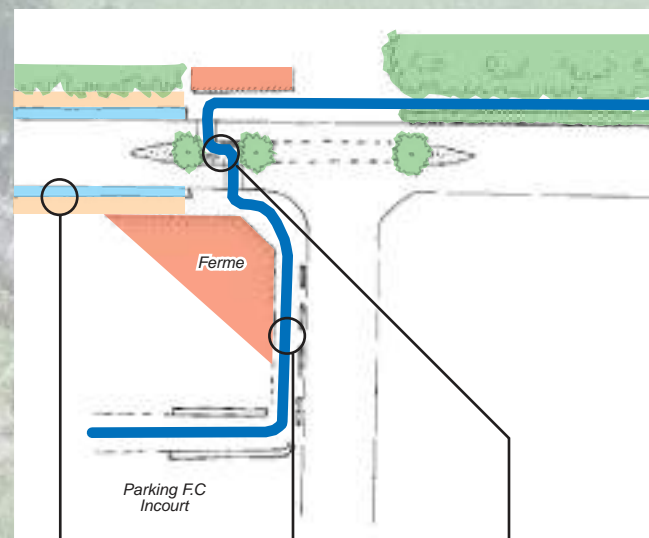
PROPOSITIONS D'INTERVENTION



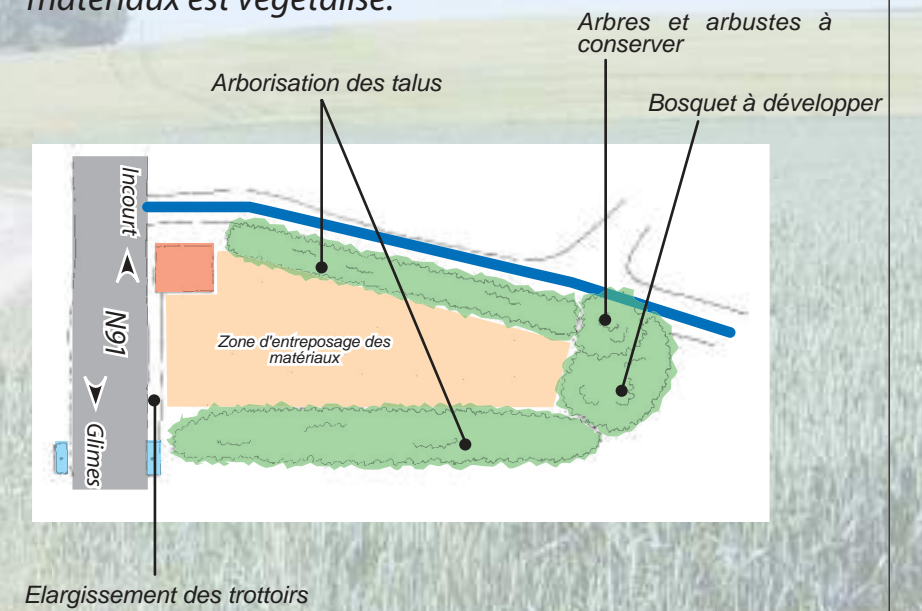
1 - La traversée de la nationale est sécurisée par un îlot central agrémenté d'arbres. Un point de vue vers le tumulus de Glimès est également aménagé.



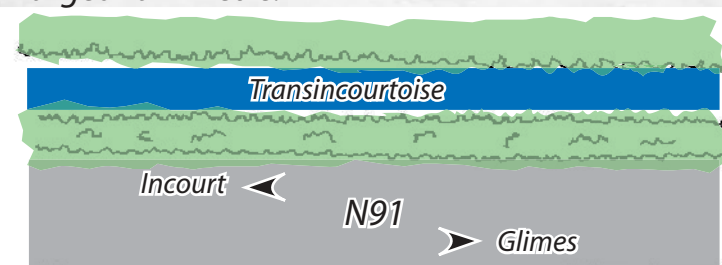
4 - La traversée de la nationale est sécurisée par un îlot central agrémenté d'arbres. Un travail de réaménagement des trottoirs et de réorganisation du stationnement doit également être entrepris



2 - Les abords du bâtiments du marchand de matériaux est végétalisé.



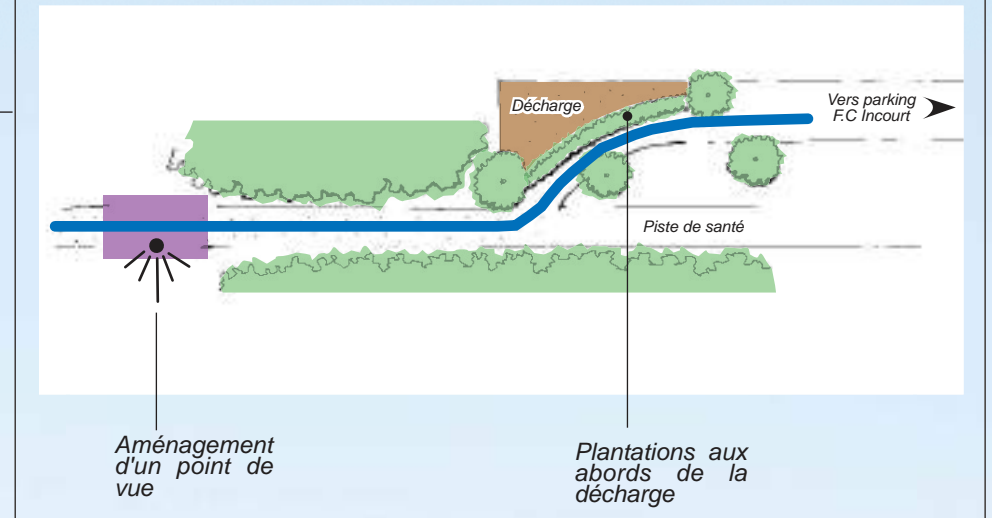
3 - L'itinéraire le long de la nationale est sécurisé par un alignement de haies d'une largeur d'1 mètre.



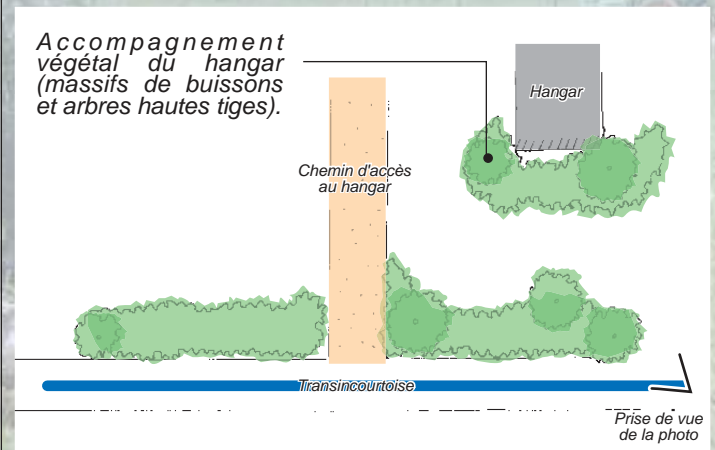
PROPOSITIONS D'INTERVENTION



1 - Les abords de la décharge sont traités par un accompagnement végétal (type haie arbustive) et un point de vue sur le plan d'eau est aménagé. La consolidation de cette partie du chemin par de la dolomie stabilisée est envisageable.



4 - Un hangar en position surélevée par rapport au chemin nécessite d'être traité.



Situation actuelle, le hangar marque négativement son environnement. Situation dans le cas d'un accompagnement végétal, l'impact négatif est réduit.

3 - Un hangar marque négativement le paysage, un accompagnement végétal serait le bienvenu.



Le hangar frappe par son caractère dénudé et la couleur vive de ses matériaux.

2 - La traversée du village d'Incourt doit faire l'objet d'une étude spécifique "cœur de village" portant sur : la circulation automobile, la circulation piétonne, les aménagements de pistes cyclables ainsi que les arrêts de transports en commun. Un effort particulier doit sans doute être fourni au niveau de la place communale.



Certaines voiries sont dépourvues de trottoirs. La place communale manque de convivialité et semble aménagée uniquement pour les voitures. La gestion des emplacements de parking est parfois inexistante.

PROPOSITIONS D'INTERVENTION



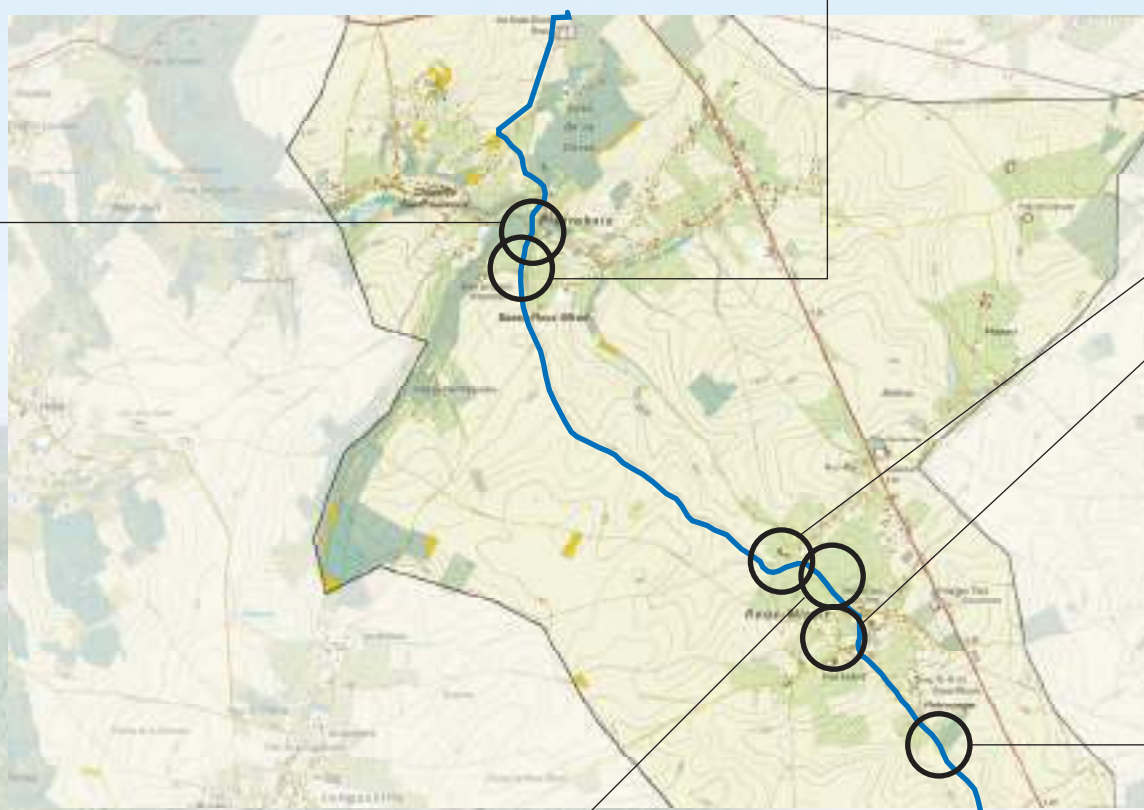
5 - Traversée de voirie à Pièrebais : quelques aménagements légers pour agrémenter le passage.

Chemin creux à préserver. Un revêtement de pierres naturelles semble approprié.

Dégagement des abords du Pièrebais afin de le rendre visible.

Prolongation du trottoir (suppression de l'amorce de voirie).

Marquage au sol de la traversée piétonne.



4 - Des réflexions sont à mener sur les plantations, notamment aux abords des habitations. Des essences indigènes seraient plus appropriées.

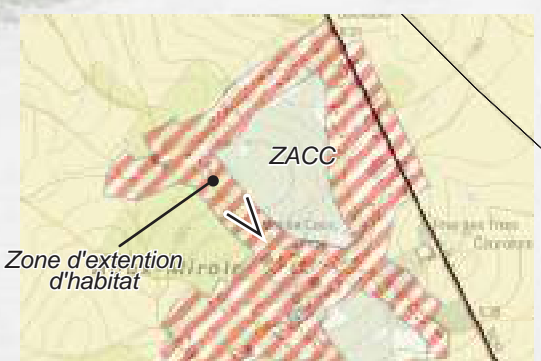


Les abords de cette habitation sont agrémentés d'espèces végétales exogènes au canton de Jodoigne.



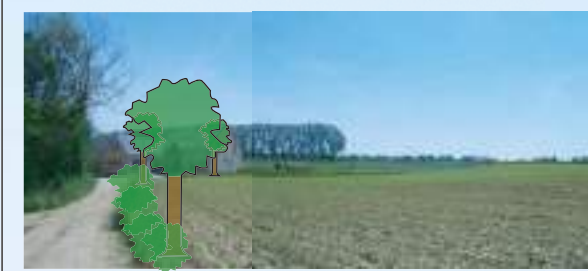
Un alignement de Bouleaux qui semble "greffé" le long du chemin.

3 - La sortie de Roux-Miroir présente un enjeu en termes paysager puisque de nombreuses parcelles constructibles alignées le long de la voirie sont encore vierges à ce jour. De plus, les prairies (à droite sur la photo) sont affectées en ZACC. Dans le cas d'une urbanisation, il est préconisé de travailler sur des implantations, des gabarits et des matériaux en accord avec le contexte villageois actuel (voir "Objectifs généraux" du présent document).



Les abords de la voirie sont en zone constructible tandis que les prairies à droites sont affectées en ZACC. A l'heure actuelle, le hangar pourrait faire l'objet d'une meilleure intégration.

2 - Les nouvelles constructions résidentielles aux abords de Roux-Miroir font souvent preuve d'un léger manque d'intégration paysagère. Un accompagnement végétal est souhaitable sur chacune d'entre elle.



1 - L'entrée de Roux-Miroir, quelques plantations sont nécessaires le long du chemin afin de mieux intégrer les premières constructions. On veillera néanmoins à ne pas boucher les vues, une végétation type haie basse ponctuée de hautes tiges semble appropriée. Une sensibilisation des riverains est également envisageable.



L'entrée du village de Roux-Miroir manque d'un accompagnement végétal.

*PROPOSITIONS RELATIVES A CERTAINES PORTIONS DU PARCOURS***PRESERVATION.**

Ces portions de la Transincourtoise traversent des paysages légèrement vallonnés de très grande valeur. Les cheminements sont à conserver en l'état. Cependant, certaines sections sont constituées de pierres naturelles recouvertes de terre qu'il conviendrait de déblayer.

Maintenir les chemins creux, les arbres isolés (Tilleul, Frêne, Noyer, Erable...) et les zones de talus en y favorisant le développement végétal arbustif.

Ne pas prévoir de continuités plantées.

Prévoir éventuellement quelques points de repère ou des haltes arborées.

Favoriser la perception des clochers, hammeaux, châteaux d'eau et fermes isolées.

**PRESERVATION.**

La zone du chemin creux est partiellement boisée puis à découvert.

Il convient de préserver cet espace à tout prix.

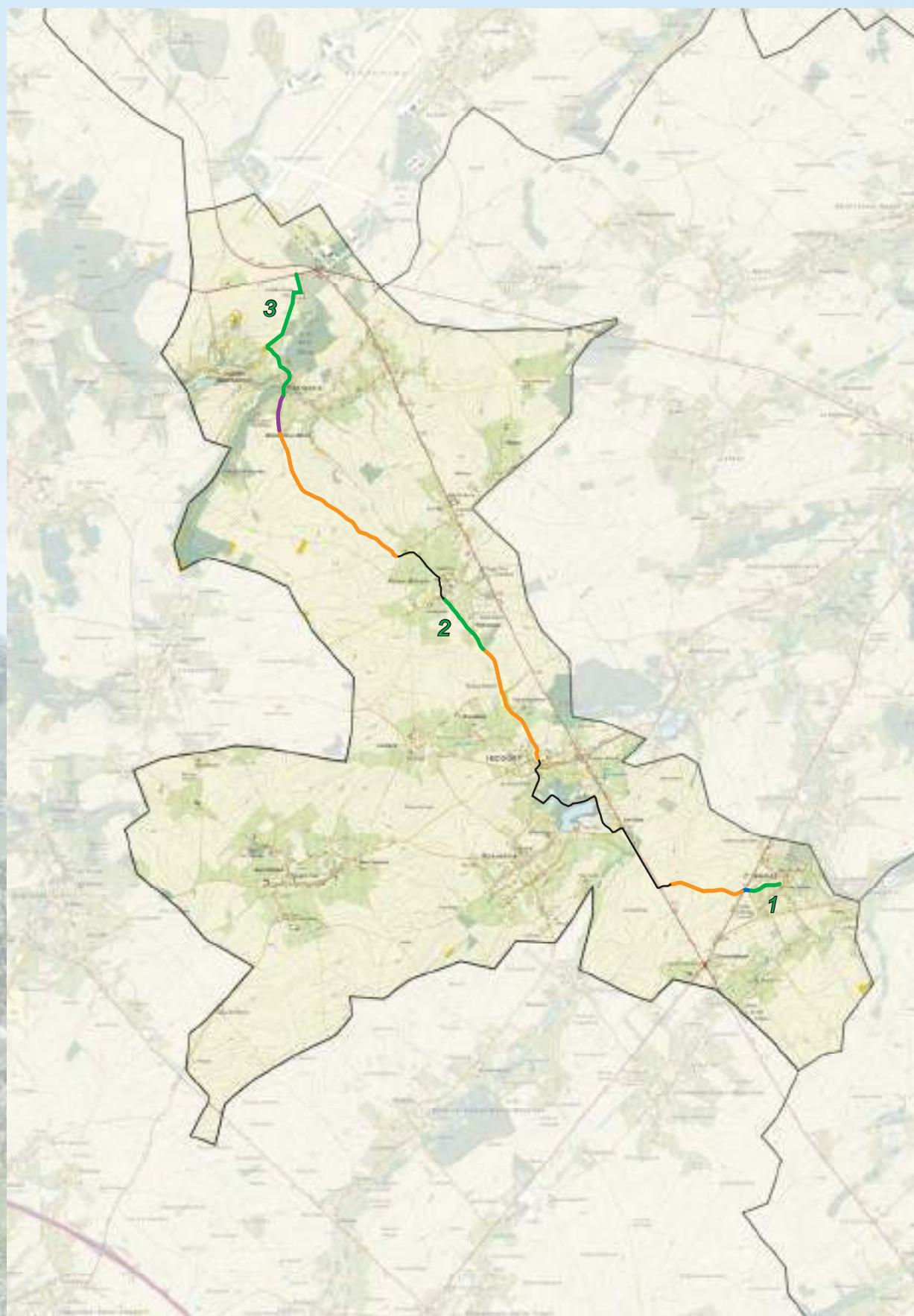
Il peut être envisagé un revêtement en pavés de pierre naturelles.

**INTEGRATION.**

Les sections 1 et 2 sont d'une qualité tout à fait satisfaisante et souvent agrémentées de végétation.

La section 3 est marquée par quelques constructions pas toujours bien intégrées.

La traversée du village de Roux-Miroir est de bonne qualité et caractérisée par de bons aménagements de voiries.





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Incourt*

Tumulus de Glimes

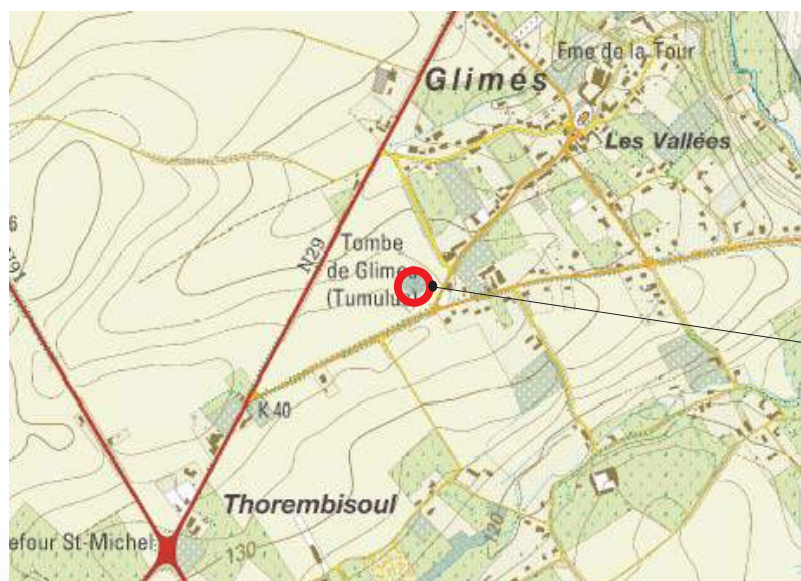
Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be



Tumulus de Glimes

Le Tumulus de Glimes constitue un élément primordial structurant du paysage de la commune de Incourt, à la fois comme élément visuellement imposant et à la fois comme élément patrimonial majeur.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu

Dominant les alentours à plus de 15 mètres de haut, le tumulus de Glimes est construit à sa base selon deux axes de 55 mètres et de 52 mètres et donne un caractère morphologique atypique au lieu (photo 1). Il est considéré comme le plus grand du Brabant wallon. Il est situé juste à la sortie du village de Glimes, à proximité du centre historique et occupe une place privilégiée dans un paysage de plateau ou il constitue sans aucun doute un point d'appel (photo 5). L'espace alentours est dégagé et dévoile le tumulus à la vue de tous (photo 7), et ce, à plusieurs kilomètres à la ronde. Il offre lui-même un panorama sur le paysage de plateau du canton.

Le tumulus lui-même est recouvert d'essences végétales (buissons, haies basses et fougères), et est planté d'un arbre à son sommet, point focal remarquable. Certains chemins en terre et équipés d'escaliers en bois persistent parmi la végétation mais demeurent actuellement peu praticables (photos 2 et 6). Depuis le sommet du tumulus, une vue panoramique permet de découvrir la région.

Les parcelles agricoles environnantes offrent une variation chromatique en fonction des saisons (photo 5, 7 et 9). La rue de Huppaye au sud présente un alignement d'arbres intéressant qui constitue une ligne directrice du paysage (photo 8). Le tumulus offre aussi une vue plongeante sur le village (photo 4). Il est à noter que le rond point entre la rue de Huppaye et la rue de la Tombe Romaine bénéficie d'un nouvel aménagement pour son croisement.

Cependant, d'autres éléments du paysage constituent des points d'appel négatifs. Tout d'abord la N29, proche du site, crée des nuisances sonores et visuelles qui affectent le paysage (photo 9). D'autre part, des espaces peu ou mal aménagés sont visibles depuis le tumulus comme le parking pratiquement à l'état de friche aux abords du tumulus (photo 3) ou une construction d'une faible qualité architecturale et de surcroît mal entretenue de l'autre côté de la rue de la Tombe Romaine (photo 4). Enfin, un regroupement de panneaux publicitaires situé au carrefour de la N29 et de la rue de Huppaye obstrue la vue vers le tumulus (photo 10).

La photo 11 présente l'état du tumulus avant 2004.



1

Le tumulus est un élément atypique dans la morphologie locale, il se dresse à plus de 15 mètres de haut.



2

La butte est recouverte de végétation composée de haies basses et de fougères.



3

La parcelle en friche au pied du tumulus est utilisée comme un parking de fait.



4

Le tumulus offre des vis à vis sur les habitations alentours. Une parcelle en friche fait office de parking au pied du site.



5

Le tumulus constitue un point focal important dans ce paysage de plateau. Il est essentiellement entouré de parcelles agricoles. (vue depuis la transincourtoise).



6

Un chemin en terre fait le tour du tumulus et un escalier en bois permet de monter au sommet.



7

Le tumulus est situé dans un paysage de plateaux. Il est visible à plusieurs kilomètres à la ronde.



8

L'alignement d'arbres le long de la rue de Huppaye.



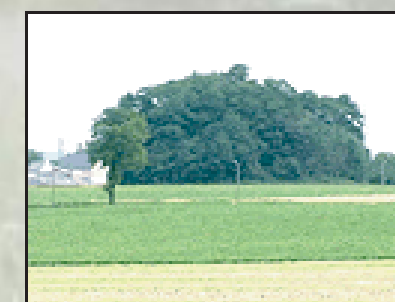
9

La N29 à l'est du site crée des désagréments visuels et sonores.



10

L'accumulation de panneaux publicitaires obstrue la vue sur le tumulus depuis la nationale.



11

Le tumulus de Glimes sous la forme d'un bosquet avant son débroussaillage (état avant 2004).

ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)

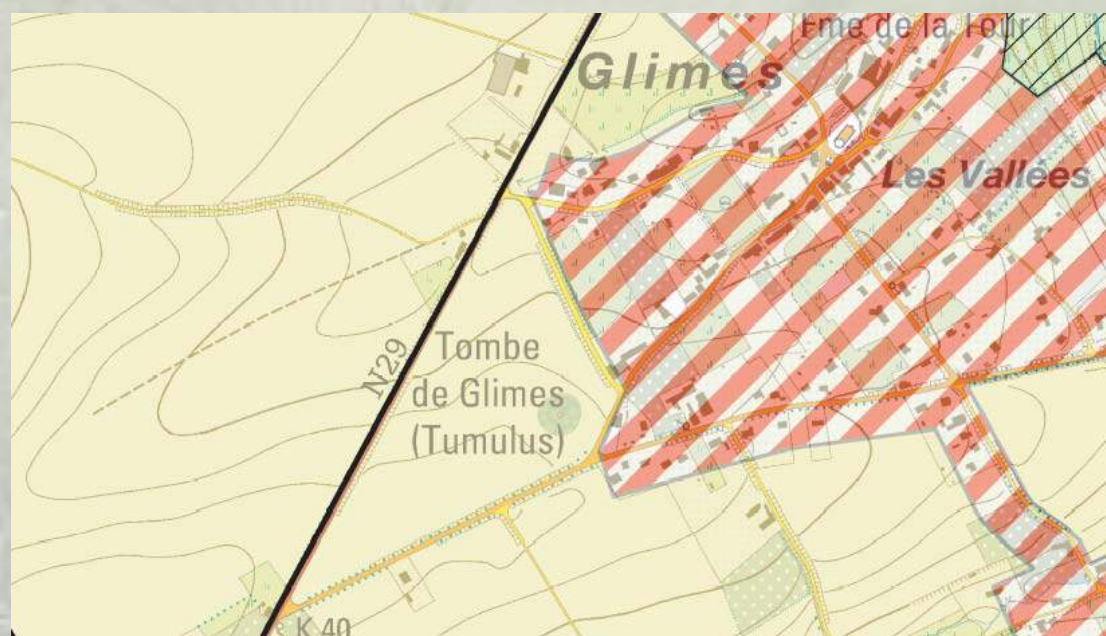
Evolution historique

Plusieurs éléments semblent avoir évolué depuis l'état des lieux de Ferraris. Tout d'abord, on remarque que Ferraris fait état d'un aménagement spécifique fait de plantations et d'alignements d'arbres autour du tumulus. D'autre part, on note que l'actuelle N29 n'existait pas à l'époque au même titre que l'alignement végétal le long de la rue de Huppaye.

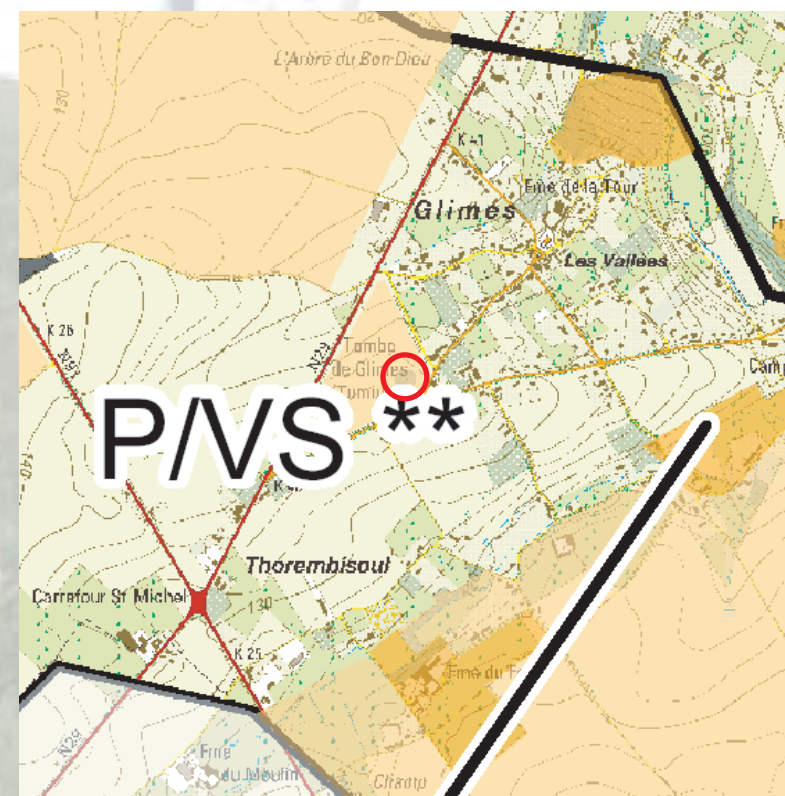
**Contexte socioéconomique**

Le tumulus de Glimes constitue un élément patrimonial de valeur pour le Brabant Wallon qu'il convient de préserver. D'autre part, il constitue un élément touristique qu'il est nécessaire de mettre en valeur. Certes, quelques installations et aménagements d'accueil existent comme le parking en terre juste au pied du site ou les quelques fléchages aperçus dans le village, mais tout cela reste encore modeste, de qualité moyenne et mérite une réflexion.

L'essentiel des parcelles autour du tumulus sont affectées en zone agricole, cependant quelques parcelles constructibles vides existent à proximité du site dans la rue du Tumulus. On constate aussi dans cette rue des constructions qui semblent avoir été abandonnées en cours de réalisation.

**Situation par rapport aux périmètres d'enjeux paysagers :**

Il a été impossible de classer ce site en paysage très remarquable en dépit de sa valeur historique à cause des trop nombreux points d'appel négatifs comme la proximité de la N29, le parking en friche ou encore les panneaux publicitaires à proximité de la nationale. Sa valeur patrimoniale et les percées lointaines offertes au sommet du tumulus font malgré tout du site un paysage remarquable.

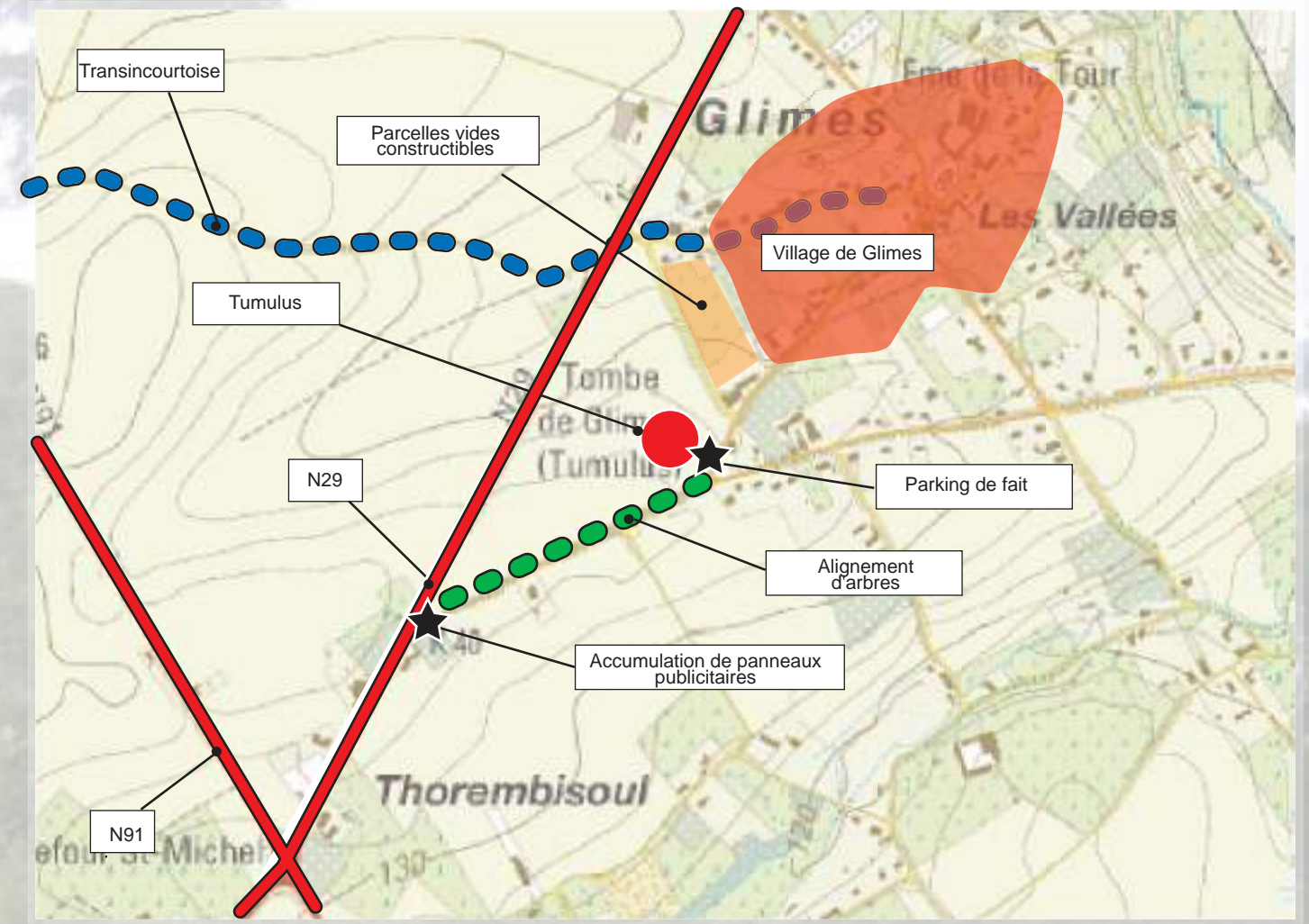


Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. La zone est à préserver mais aussi à valoriser. En outre, un effort de sensibilisation aux qualités du site est souhaitable.

Analyse AFOM:

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Panorama sur le canton, point focal paysager • Vestige historique bien conservé • Dégagement visuel panoramique autour du tumulus : site visible et accessible au regard 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation paysagère due à la présence de la N29 et de la N91, de panneaux publicitaires ou encore de friches à proximité • Vis-à-vis sur des aménagements domestiques type piscine • Mauvaise accessibilité, pas d'aménagement touristique • Peu d'aménagements permettant la visite du site
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Chemins et escaliers préexistants sur le tumulus • Parcelles vides constructibles dans la rue du Tumulus • Desserte touristique intéressante : proximité de la N29, N91 et équipement touristique (camping) • Passage de la Transincourtoise à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation maladroite des alentours visible depuis le tumulus

Synthèse



REMARQUE PRELEMINAIRE

Une étude spécifique portant sur la mise en valeur du tumulus de Glimes a été menée par la Direction de l'archéologie de la Région Wallonne. Un processus participatif s'est mis en place, en collaboration avec les riverains de manière à recueillir leur avis quant au devenir du site. Le projet concret qui en résulte et faisant actuellement l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, est illustré ci-après.



Extrait du permis d'urbanisme déposé par la DGATLP.

La Commission Royale des Monuments et Sites (ayant donné son aval quant au projet illustré ci-dessus) a préconisé jusqu'ici une certaine sobriété d'aménagement du site, les interventions sur le tumulus en lui-même étant limitées à une plantation de la butte de manière à éviter son affaissement ainsi qu'un chemin circulaire longé d'une haie permettant l'entretien de cette végétation. Cette végétation doit en effet faire l'objet d'une gestion minutieuse en termes de taille, ce qui semble ne pas avoir été réalisé jusqu'à présent.

OBJECTIFS**Remise en valeur paysagère du site historique****Amélioration de l'accessibilité du tumulus****PROPOSITIONS D'INTERVENTION**

Les bureaux COOPARCH-R.U/AGORA, ayant pris connaissance du projet élaboré par la Direction de l'archéologie de la Région Wallonne, propose une alternative sur le long terme, dans un esprit prospectif. La mise en valeur du tumulus de Glimes se conçoit ici à deux échelles. A une échelle vaste, on mettra l'accent sur l'existence du site, tandis qu'à une échelle plus fine, on mettra l'accent sur une meilleure accessibilité et une meilleure information des visiteurs.

Valorisation paysagère

Il est proposé de mettre en place un système de panneaux (ou de fléchage) informant de l'existence du site. Une attention toute particulière doit être portée à hauteur de la Transcourtoise où une bifurcation vers le tumulus peut-être envisagée. On veillera également à gérer les enseignes publicitaires à hauteur de la nationale N29 qui obstruent actuellement la vue vers le site.

Accès au sommet

Il est proposé la mise en place d'un chemin d'accès jusqu'au sommet de la butte. Ce choix, refusé par la population locale dans le premier permis d'urbanisme pour des raisons de covisibilité sur les espaces privés alentours, se veut être un choix qui ne soit pas en conflit avec l'archéologie en termes de conservation préventive du patrimoine. Il semble que l'aménagement d'un chemin d'accès permet d'éviter toutes montées "sauvages" jusqu'au sommet.

Une table d'orientation

Sur ce sommet, une table d'orientation permet d'expliquer le paysage au curieux ayant fait l'effort de grimper. Cette table semble d'autant plus justifiée que l'on se trouve sur un plateau surplombant la vallée de la Petite Gette, position stratégique permettant un réel regard didactique sur le paysage. Elle sera, autant que possible, constituée de matériaux sobres du point de vue de leur texture et de leur couleur.

Un cheminement circulaire didactique

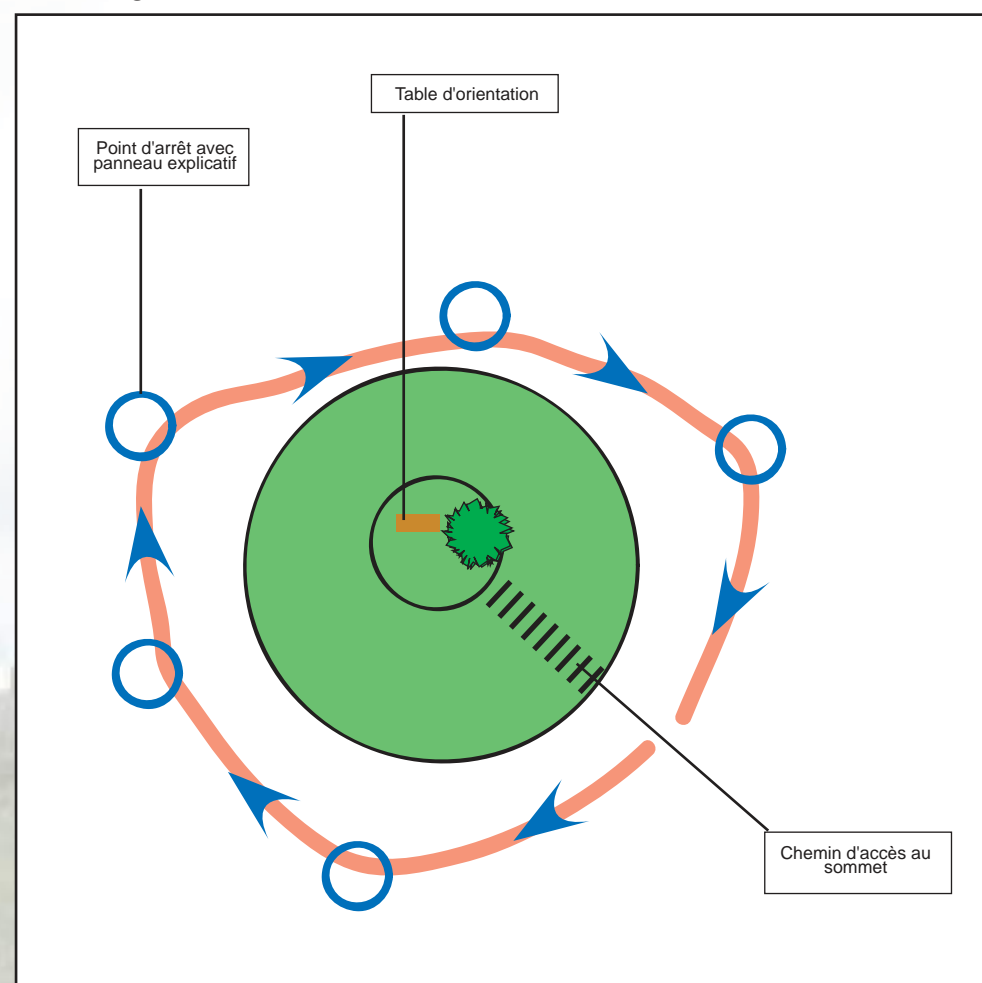
Afin que la population puisse s'approprier au mieux ce monument, il convient d'offrir la possibilité aux visiteurs d'en faire le tour grâce à un chemin spécifiquement aménagé au sol. Ce chemin est ponctué de plusieurs panneaux explicatifs évoquant les différents aspects de la vie gallo-romaine (qu'est ce qu'un tumulus, les pratiques funéraires, les grandes routes romaines, ...). Le dernier de ces panneaux invite à découvrir d'autres sites similaires, le tumulus s'inscrivant ainsi dans une "route des tumuli" (Hottomont, Libersart, Cortil-Noirmont). Le tracé du chemin se fait de telle manière que depuis un panneau, le suivant est visible. Ce parcours quelque peu dirigiste nous semble plus approprié qu'un éparpillement spatial de l'information.

Une gestion appropriée de la végétation

Une étude menée par les milieux archéologiques devrait définir le type et le degré idéal de végétalisation pour le site. Une réflexion sur l'opportunité de planter des essences liées au monde gallo-romain serait à mener.

PROPOSITION D'INTERVENTION

Aménagements à l'échelle du tumulus



Aménagements à l'échelle des environs

